

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 69-1397/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 55/7°L de la Commission permanente de la Chambre des Députés.

n° 69-1397/SG/CD

Ministère

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication

26 septembre 1969

Numéro JO

n° 21 du 10/10/1969

Date du numéro

10 octobre 1969

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 55/7°L du 13 septembre 1969 de la Commission permanente de la Chambre des Députés accordant à l'Etat Français (Ministère de l'Economie et des Finances) un délai supplémentaire de trois ans pour réaliser la mise en valeur d'un terrain, sis à Djibouti, boulevard de la République, et immatriculé au livre -foncier du Territoire sous le n° 605.